

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 20 MAI 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation
14 mai 2025

Date de publication
21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Luc DEROZIERES, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE a donné pouvoir à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM a donné pouvoir à Karine VERVISCH.**

Madame Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_20052025

N°06 : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE : RAPPORT D'UTILISATION DES CREDITS 2024

Rapporteur : Madame Evelyne BOCQUET

Conformément à l'article L 2334-19 du Code général des collectivités territoriales, le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doit présenter à l'assemblée, avant la fin du deuxième trimestre, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent.

Par conséquent, Monsieur le Maire présente le rapport tel qu'il suit :

**UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
ET DE COHESION SOCIALE**

Le maintien de la DSUCS a permis de maintenir les actions sociales de la commune et l'activité jeunesse par le biais de la Maison pour Tous et de son centre de loisirs. Cela a également permis le fonctionnement du centre de loisirs municipal « Les Petits Baralbins » qui accueille les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et lors des vacances scolaires.

De plus, dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a continué à investir dans les infrastructures sportives et de loisirs.

En parallèle, la Ville de Bar-sur-Aube a maintenu la gratuité des études et de la garderie périscolaire ainsi que le tarif dégressif de la restauration scolaire en maintenant la cantine à 1 € et a continué à développer les services et les bâtiments publics sur le quartier des Varennes (Salle de spectacles, Complexe sportif, C.O.S.E.C.).

La DSUCS a également permis à la ville de proposer, en 2024, des tarifs privilégiés aux habitants de Bar-sur-Aube pour l'enseignement au Conservatoire de musique à rayonnement communal et au sein de la médiathèque. Mais également de maintenir son dispositif de chèque sport et chèque culture permettant à chaque enfant du territoire de pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Sur le quartier des Miniets, la salle communale est toujours mise à disposition des habitants du quartier et de l'ensemble de la ville.

Afin de développer son offre de loisirs et de permettre au plus grand nombre l'accès à des activités nouvelles, la Ville de Bar-sur-Aube a poursuivi en 2024 les travaux de réalisation d'une coulée verte.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du présent rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2024, ainsi que du tableau d'affectation des crédits annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PI



....., secrétaire de séance